




*Quoi de neuf
à Uzein ?*

SEPTEMBRE 2020

Votre Mairie est ouverte : de 9h à 12h
les lundi, mardi, jeudi et vendredi ;
de 13h30 à 18h les mardi et jeudi
Le maire reçoit sur rendez-vous.

 **05 59 33 19 84**

 **mairie@uzein.fr**

 **uzein.fr**

 **Commune d'Uzein**

Le mot du maire

Comme au plus fort de la pandémie au printemps dernier, notre territoire n'est pas aussi impacté par la covid, qui, depuis six mois, continue à nous impacter dans notre quotidien. La majorité d'entre nous connaissent pour seuls inconvénients le port du masque, le respect des règles sanitaires lors des rassemblements collectifs et l'annulation des événements festifs permettant de poursuivre le tissage des liens sociaux et amicaux. Mais, pour une partie d'entre nous, cela est plus délicat et anxiogène. Je pense aux soignants et autres personnels indispensables au bon fonctionnement de notre société et à la sécurité de ses concitoyens. Je n'oublie pas les nombreuses personnes qui sont touchées sur le plan professionnel par une situation économique très tendue pour leur emploi ou leur salaire. Nous devons être solidaires dans ces moments difficiles en faisant confiance, en continuant à fréquenter les commerces et à travailler avec toutes les entreprises. Les collectivités, invitées par le gouvernement à maintenir leurs projets et leurs investissements, ont un rôle essentiel. Tous ensemble, individuellement et collectivement, nous sortirons de cette crise avec le « minimum » de dégâts. Notre commune poursuit ses grands projets, comme les petits. Cette fin d'année 2020, nous poursuivons leurs avancées, pour que 2021 les voit se démarrer et se concrétiser.

Les événements habituels des associations sont reportés ou annulés. La cérémonie du 11 novembre aura lieu en petit comité, le traditionnel repas des aînés de mi-novembre est reporté au printemps prochain. Difficile de se projeter plus loin, on garde toujours une part d'espoir pour les fêtes de fin d'année et les réjouissances des mois de janvier.

Depuis le 21 septembre, et ce jusqu'au 23 octobre, se déroule l'enquête publique sur le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de Pau Béarn Mobilités. Le dossier se trouve en mairie ainsi que le registre des remarques. Au titre de la commune, je ferai la remarque récurrente concernant l'absence de transport en commun au centre du village.

Merci à nos lecteurs pour leurs retours concernant le sondage sur ce bulletin municipal et plus généralement les moyens de communication des élus. Il reste encore un mois pour compléter ce sondage que vous trouverez en mairie, sur le site internet de la commune ou dans la précédente version papier du mois d'août.

Un hommage à notre doyen, Pierre JURAT PENTIADOU, qui s'est éteint le mardi 8 septembre, paisiblement après une balade en voiture avec un de ses deux fils. A l'évocation de son nom, viennent à l'esprit des images de Pierrot sur son vélo, pour les moins jeunes, sur sa mobylette, pour les moins anciens dont je fais partie, avec la faux sur l'épaule, outil efficace, silencieux, écologique et esthétique pour les plus jeunes villageois. Il partait de là les chemins ruraux, tondre les côtés de la voirie communale. Il a été le cantonnier de la commune de 1960 à 1990. Il repose en paix auprès d'Annie sa femme, figure bien connue aussi du village, décédée en 2006.



Continuez d'être prudents en respectant les règles sanitaires,
Bien à vous, Eric CASTET.

Séance du conseil municipal du lundi 28 septembre 2020

Tous les votes ont été adoptés à l'unanimité

1. Marché de confection et de livraison de repas SPL Pau Béarn Pyrénées Restauration/Commune :

Scolaire et ALSH : La commune a adhéré à la création de la Société Publique Locale Pau Béarn Pyrénées Restauration en date du 25 Septembre 2018, et à ce jour un marché doit être passé entre la SPL PBP Restauration et la Commune afin de définir les modalités techniques, administratives et conditions financières selon lesquelles la SPL Pau Béarn Pyrénées Restauration fournira les repas à la commune d'UZEIN.

La durée de ce marché est de 5 ans, à effet au 01 Septembre 2020.

2. Comité de pilotage du PLIE (Plan Local Pluriannuel pour l'insertion et l'emploi) : désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant :

Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un membre titulaire au sein du comité de pilotage du PLIE, ainsi que son suppléant. En effet, le protocole d'accord actuel du PLIE Pau Pyrénées, article 7.1-A, stipule qu'un représentant de chaque commune de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées siège au Comité de Pilotage. Cette instance a un rôle particulièrement important dans les travaux du PLIE et se réunit à minima une fois par an.

Sont désignés à l'unanimité : Titulaire : Mme JOANCHICOY Sandrine, Suppléant : M. SANCHEZ Antoine.

3. Taxe d'aménagement : fixation du taux et exonérations : Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants, le **Conseil Municipal décide, à l'unanimité,**

- d'instituer le taux de taxe d'aménagement à 4 % sur l'ensemble du territoire communal ;
- d'exonérer totalement en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible tacitement. Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

4. Demande d'occupation de la Maison pour Tous par Sport Passion Fitness 64 :

Le Conseil Municipal est sollicité pour une demande de location de la Maison pour Tous par l'association Sport Passion Fitness 64, de Caubios-Loos, afin de donner des cours de zumba et de Pilates à ses adhérents, sur 2 créneaux horaires. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

AUTORISE la location de la Maison pour Tous à l'association Sport Passion Fitness 64, de Caubios-Loos, pour des cours de zumba et de Pilates,

FIXE à 9 € de l'heure, sans chauffage, le tarif de location de la Maison pour Tous à ladite association, pour les créneaux horaires suivants : le Mardi soir de 19h45 à 20h30 et le Vendredi matin de 10h à 10h45,

AUTORISE M. le Maire à signer avec l'association Sport Passion Fitness 64 une convention d'occupation de locaux municipaux.

5. Atelier « Jeunes » 2020 : M. le Maire fait la présentation du projet d'un atelier « Jeunes » pour les vacances de Toussaint. Il se déroulera du 19 au 23 Octobre 2020, sur 5 ½ journées, et sera réservé aux jeunes de 14 à 16 ans. Le projet sera l'embellissement floral et paysager de massifs. En cas de pluie, des travaux de peinture en intérieur pourront être programmés.

Une bourse de 90 € sera attribuée à chaque jeune au terme du contrat. L'encadrement sera effectué par deux élus et un agent communal.

6. Création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation et recrutement d'un agent contractuel dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités :

M. le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation à temps non complet pour assurer ses missions dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités.

L'emploi serait créé pour la période du 1^{er} Octobre 2020 au 06 Juillet 2021.

La durée hebdomadaire moyenne de travail annualisé serait fixée à 25.39 heures.

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article 3.1 de la loi du 26 Janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de douze mois par période de dix-huit mois consécutifs.

L'emploi pourrait être doté du traitement afférent à l'indice brut 350.

7. Création d'un emploi non permanent d'agent d'accueil et recrutement d'un agent contractuel dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités :

M. le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi non permanent d'agent d'accueil à temps non complet pour assurer ses missions dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités.

L'emploi serait créé pour la période du 1^{er} Décembre 2020 au 30 Novembre 2021.

La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 23 heures.

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C, grade associé : adjoint administratif.

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article 3.1 de la loi du 26 Janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de douze mois par période de dix-huit mois consécutifs.

L'emploi pourrait être doté du traitement afférent à l'indice brut 349 (majoré 327).

8. Dénomination des voies communales : M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue quant à lui une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

A ce titre, une commission a été constituée et présente ce jour la liste des propositions de dénomination des voies communales. M. le maire prie les membres du Conseil Municipal de bien vouloir se positionner sur les dites dénominations (tableau consultable en mairie).

Informations diverses

1. Frelons asiatiques : La destruction des nids de frelons asiatiques est prise en charge par une entreprise missionnée par la commune, qui les détruit efficacement. Ne tentez pas de les détruire personnellement. La méthode permet à la fois de détruire physiquement le nid mais aussi tous ses occupants qui, les jours suivants le traitement, s'intoxiquent au contact du nid, qui est retiré une semaine après.

2. Service Flexilis : A défaut de transport en commun Idélis au centre du village, notre commune est située sur la zone Flexilis Nord. Ce service de transport à la demande du réseau Idélis, ex Mobily-Miey, est un complément des lignes régulières. Il permet aux administrés d'être pris en charge à leur domicile et de rejoindre des arrêtes de la zone ou des points de correspondance Idélis.

Le service fonctionne (hors jours fériés) du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 9h à 18h. La réservation est possible jusqu'à une heure avant la prise en charge (sous réserve de disponibilité).

Pour réserver : 08 05 01 03 50 ou le site www.idelis.fr

Plus de renseignements en mairie ou sur un article du mois d'Octobre à ce sujet.

*Retrouvez ce bulletin municipal en version numérique, avec d'autres articles,
sur le site uzein.fr, sur la page facebook (Commune d'Uzein).*

Informations des associations et des sections du Foyer Rural d'Uzein

1. Association des donneurs de sang

La prochaine collecte du don de sang aura lieu à Lescar Restaurant Municipal le mercredi 14 octobre de 15h à 19h. Pour se présenter, prendre RDV sur le site Resadon.fr avec les précautions d'usage au vu de la pandémie covid 19. Venez, nombreux, l'ESF a grand besoin de sang. Merci de votre générosité.

2 . Foyer Rural d'Uzein - Section Patrimoine et Histoire Locale

Le 27 juin 2020, nous sommes sortis de notre confinement pour effectuer le nettoyage du fossé et du tour du moulin. Comme ailleurs, la végétation ne s'était pas mise à l'arrêt ... l'intervention a permis d'offrir aux promeneurs une image un peu plus correcte des lieux.

Le 4 septembre 2020, ce fut l'heure de la rentrée pour préparer l'année à venir.

Avec sagesse et résignation, la décision de reporter à 2021 la sardinade fut prise à l'unanimité. Puis, nous avons prévu de nous retrouver le samedi sur le site pour engager les travaux.

Comme prévu en début d'année, il a été décidé de commencer le chantier par la partie la plus proche de l'allée St Germain. Il s'agit de reconstituer les deux ouvertures (est et nord) et de reprendre les parties des murs abîmées.

Après une première rencontre de travail le 12 septembre, la météo du 19 nous a obligé de repousser la nouvelle rencontre.

Toutes les personnes qui voudraient donner un coup de main à WILFRIED (maçon bénévole) et aux bénévoles déjà connus sont invitées à se faire connaître auprès :

- d' Armand (06 19 08 93 70) ou de Paul (06 77 03 63 18).

Elles seront les bienvenues sur le chantier et dans la section.

Les travaux en cours ont pu démarrer grâce à un don de l'entreprise ADTP de Lescar qui nous a fourni le sable et la chaux.

Vous pouvez également faire un don qui permet de bénéficier de réductions fiscales

en effectuant un versement à la Fondation du Patrimoine en consultant le site : www.fondation-patrimoine.org60066



Vous pouvez également passer à la mairie prendre le document explicatif.